

Aménagement du territoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HYACINTHE MET LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DES GRANDS PROJETS URBAINS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 18 février 2026 — Animée par une volonté de dialogue et de transparence, la Ville de Saint-Hyacinthe annonce la mise en place d'un nouveau processus consultatif ponctuel afin d'impliquer la population en amont des décisions liées aux grands projets urbains. Cette initiative vise à favoriser des projets mieux compris, mieux intégrés au milieu de vie et développés dans le respect des besoins et des réalités du territoire.



M. Charles Laliberté, directeur général adjoint – services techniques, M. François Lussier, directeur général adjoint – services à la population, Mme Chantal Frigon, directrice générale, M. André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe, Mme Gabrielle Piché, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Sylvie Gosselin, conseillère municipale – Saint-Thomas-d'Aquin, M. Pierre Thériault, conseiller municipal - Yamaska, M. Jeannot Caron, conseiller municipal - Cascades

« Nous croyons que les grands projets urbains ne doivent pas seulement être réalisés pour les citoyens, mais pensés avec eux. C'est un engagement que nous avons pris et que nous concrétisons en mettant en place ces consultations citoyennes. Quand on parle d'aménagement du territoire et de densification, on parle de décisions qui touchent directement le quotidien des gens. C'est normal que ça soulève des questions. Avec ce nouveau processus consultatif, nous voulons donner aux





citoyens un espace pour s'exprimer, poser des questions et partager leurs préoccupations » a indiqué monsieur André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe.

Cette nouvelle initiative s'inscrit en amont du processus formel prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il s'agit donc d'une démarche complémentaire, qui vise à enrichir les échanges, à diversifier les moyens de participation citoyenne et à bonifier la prise de décision.

Une démarche de consultation pourra être déclenchée par le conseil municipal en fonction, notamment, de l'ampleur d'un projet, de ses impacts sur le milieu, des enjeux de cohabitation des usages, de mobilité ou d'environnement, ainsi que de l'intérêt ou des préoccupations exprimées par la population.

Afin de favoriser une participation citoyenne éclairée, toute la documentation pertinente relative aux projets soumis à consultation sera rendue disponible sur le site Internet de la Ville avant la tenue des rencontres. À la suite des consultations, les procès-verbaux, les recommandations formulées ainsi qu'un compte rendu du conseil municipal seront également publiés. « L'objectif est clair : permettre aux citoyens de comprendre les projets, de se prononcer en amont et d'assurer une transparence tout au long du processus décisionnel », ajoute le maire Beauregard.

Mise sur pied d'un comité de consultation citoyenne

Les consultations seront menées par le nouveau comité de consultation citoyenne pour les grands projets urbains. Celui-ci regroupera trois citoyens, trois élus et trois membres de l'administration municipale. Son mandat est principalement de recueillir les préoccupations et les commentaires exprimés lors des consultations et de formuler des recommandations afin d'éclairer le conseil municipal dans sa prise de décision. Bien que le Conseil conserve sa responsabilité décisionnelle, les recommandations issues des consultations feront l'objet d'une analyse et d'un retour public.

La Ville de Saint-Hyacinthe est actuellement à la recherche de citoyens intéressés à s'impliquer au sein de ce comité. Les modalités de participation et l'ensemble des informations pertinentes sont disponibles sur le [site Internet de la Ville](#).

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300